### Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 2 entre les voies CFF et la route de Vernier) (12127)

du 11 octobre 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### Art. 1 Approbation du plan

- <sup>1</sup> Le plan N° 29807-540, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 31 août 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 2 entre les voies CFF et la route de Vernier), est approuvé.
- <sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

#### Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 2, créée par le plan visé à l'article 1.

# Art. 3 Coordination avec l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

En cas de pesée des intérêts à effectuer en application des dispositions pertinentes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979, la création de logements doit être considérée comme un intérêt public majeur à privilégier dans les limites du droit fédéral.

#### Art. 4 Opposition

L'opposition à la modification des limites de zones formées par le Groupement des habitants du chemin de l'Etang et environs est rejetée dans la mesure où elle est recevable, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

L 12127 2/4

#### Art. 5 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29807-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.

3/4 L 12127



#### DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

#### **VERNIER**

Feuille Cadastrale : 16

Parcelles Nos:

365, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 374, 375, 378, 379, 551, 552, 1119, 1280, 1281, 2057, 4226 et, pour partie, DP 3901

## Modification des limites de zones

Située entre les voies CFF et la route de Vernier



Zone de développement 2



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa:

Loi N° : 12127

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 11 octobre 2018

Echel	le 1 / 2500	Date PM		
Ecilei	le 1/2500	Dessin 31.08	Dessin 31.08.2010	
Modifications				
Indice	Objets	Date	Dessin	
	ET Complémentaire	03.03.2011	ChE	
	ET Complémentaire 2	04.01.2012	ChE	
	Corrections RDPPF	02.12.2016	FA	

L 12127 4/4

